

Liste de commentaires sans demande d'harmonisation
PAFIO_02-2023
UG 112-62

Demandeur	Localisation	Préoccupations	Solutions
CENG		<p>Certains secteurs d'intervention potentiels en consultation se situent à proximité immédiatement de complexes de milieux humides, notamment le chantier « Sirois » mais aussi les chantiers « Cedri » et « CAM01 ».</p>	<p>Quelques-uns des polygones du chantier SIRO sont adjacents à des MH cartographiques. Ceux-ci respectent la réglementation en vigueur (articles 33 du RADF) puisqu'il s'agit de MH arborescent pour lesquels le type écologique n'est pas visé par une interdiction de récolte. Puisque la récolte y serait techniquement permise, aucune bande de protection n'est requise. Des cas semblables sont présents dans les chantiers Cedrico et Camp 01.</p> <p>Toujours dans le chantier Sirois, un polygone au PAFIO intersectait un MH arbustif riverain. Toutefois, ces MH doivent être protégés et une bande de protection de 20m doit être appliquée, conformément à l'article 27 du RADF. Cette problématique a été récupérée dans le projet d'ajout de PRAN 2023</p> <p>Dans le chantier Cedrico, un polygone de PAFIO superpose un MH arborescent riche. L'article 33 du RADF est néanmoins respecté puisque le type écologique du MH en question est MS23. Dans ce cas, il semble y avoir une erreur cartographique puisque les informations récoltées sur le terrain ne semblent pas concorder avec la présence d'un MH. Par ailleurs, une partie du supposé MH a déjà été récoltée et reboisée.</p> <p>Dans le chantier Camp 01, un polygone de récolte est adjacent à un MH arborescent riche de type écologique RS18. Selon l'article 33 du RADF, la récolte y est interdite mais aucune bande de protection ne doit être appliquée.</p>

CENG	<p>Le CENG siège sur le Comité sur la voirie forestière de la Table GIRT commune de la Gaspésie depuis plusieurs années. Le premier mandat du comité devait se pencher sur deux enjeux majeurs : 1) l'impact de la voirie forestière sur la qualité de l'habitat aquatique et 2) la fragmentation des habitats terrestres par la densité de chemins forestiers. Au terme d'un premier mandat, le comité a livré un plan de gestion de la voirie forestière - entériné par la Table - détaillant diverses solutions à déployer pour enrayer ces deux enjeux. L'une de ces solutions consistent à planifier la fermeture de chemins forestiers en implantation.</p> <p>1) Le CENG est préoccupé par la quantité de chemins forestiers en implantation dans l'ensemble de l'UA 112-62 - soit un total de 245 km pour la version du PAFIO en consultation, selon les échanges tenus en Table GIRT locale. À l'inverse, moins d'un pourcent (<1%) de ces chemins ont une fermeture planifiée, toujours selon les discussions en Table GIRT locale. À cet égard, le témoignage des industriels forestiers, au cours des dernières années, soulignait à la fois leur volonté d'accroître la quantité de chemins dont la fermeture est planifiée et les contraintes réglementaires imposées par le MRNF limitant cette possibilité. Ainsi, le CENG est soucieux de voir le MRNF s'engager plus activement dans l'objectif de limiter l'implantation de nouveaux chemins forestiers en Gaspésie - notamment afin de freiner l'enjeu de fragmentation des habitats reconnu par la Table GIRT commune et le Ministère lui-même - et de faciliter les projets de fermeture de chemin. Par conséquent, le CENG souhaite expressément que le Ministère procède à une analyse détaillée des chemins en implantation dans la présente version du PAFIO dont la fermeture pourrait être planifiée en dérogation avec la réglementation. De plus, le CENG croit que le Ministère devrait s'engager lui-même à fermer certains de ces chemins, notamment ceux dont l'utilité ne sera plus nécessaire pour d'éventuels travaux de remise en production au terme des prochains 5-10 ans, puisqu'il sera le seul et unique responsable de ces chemins situés en territoire public au terme des opérations menées par l'industrie forestière.</p>	<p>Les BGA sont responsable de la planification des chemins d'opération. Aussi, la charge financière de la fermeture du chemin est de responsabilité du BGA.</p> <p>Le ministère procède à l'analyse des chemins fournis par le BGA à chaque PAFIO. Nous portons une attention particulière à la quantité de chemin créer afin de minimiser ceux-ci.</p> <p>La fermeture de chemin en territoire public n'est pas chose facile avec les lois et règlements en place actuellement. Exemple, pour la sécurité des travailleurs en sylviculture. Le ministère à plutôt comme mandat de donner accès au territoire et non de le réduire.</p> <p>Aussi, en regardant la grille décisionnelle pour la fermeture d'un chemin, il y a peu de situations qui sont propices à la fermeture d'un chemin. https://tgirtgaspesie.com/wp-content/uploads/2022/04/Arbre-decisionnel-fermeture-ancien-chemin.pdf</p> <p>Notez que le MRNF administre des programmes afin de financer la réparation des chemins ou des traverses, mais n'agit pas comme promoteur. Le MRNF n'a pas de budget ou d'équipe pour fermer les chemins.</p> <p>Le MRNF est favorable à des fermure où ça s'applique et est ouvert à travailler avec les utilisateurs afin de trouver des solutions qui permettraient de réaliser plus de fermetures de chemin sur le territoire.</p> <p>Ce commentaire pourrait être apporté au comité voirie.</p> <p>Faire un portrait de la situation, ce n'est pas tous les chemins au PAFIO qui sont vraiment réalisés.</p>
------	---	--

			<p>Nous savons déjà que c'est avantageux pour l'implantation-fermeture dans la même année, mais ça implique de déroger au RADF. Peu de situations s'appliquent à l'implantation-fermeture, souvent, un retour doit être fait pour des travaux sylvicoles. Il y a un enjeu financier pour une fermeture après les travaux sylvicoles (10-15 ans plus tard) qui ne sont pas résolus.</p> <p>Il y a un mandat stratégique au niveau de nos autorités pour analyser la problématique. Nous pourrions aussi voir à un projet de recherche ou un projet pilote. (guide des saine pratique Sylvain Jutras)</p>
--	--	--	---